

# Fiche 13 : «SOYONS CLAIRS!»

rédigée par le groupe Banque/Évasion fiscale d'Attac Marseille – Septembre 2019

## Optimisation fiscale (légale) Le cas des entreprises transnationales

Le terme «évasion fiscale» s'applique à la fois à l'optimisation et à la fraude fiscales.

L'«optimisation» consiste à utiliser les moyens légaux (niches fiscales par exemple) pour échapper à l'impôt.

La «fraude» en revanche est le fait pour un contribuable d'utiliser des moyens illégaux pour contourner la législation fiscale. Elle peut alors donner lieu à des sanctions.

En réalité entre les deux existe une zone grise, «l'évitement fiscal», liée à la difficulté par les services fiscaux d'apprécier la régularité de montages fiscaux parfois complexes qui pourraient s'avérer comme non justifiés par la réalité économique de la personne imposable, et être dès lors qualifiés d'abus de droit.

### Quels sont les facteurs qui permettent l'évasion fiscale à grande échelle ?

- La libéralisation de la circulation des capitaux depuis la fin du XXème siècle, codifié d'ailleurs en 1986 par l'Union Européenne dans l'«acte unique européen».
- Les différences de législation entre États, et donc de niveau de pression fiscale, qui permettent aux entreprises transnationales dans une économie ouverte, de localiser leurs profits dans les paradis fiscaux, en laissant les charges dans les États les plus taxateurs.
- Les imperfections du droit international qui permet aux États, au motif d'éviter les doubles impositions, de signer une multitude de conventions internationales bilatérales qui permettent paradoxalement à nombre d'entreprises transnationales de bénéficier d'une double *non-imposition*.

### Un exemple de dispositif complexe d'optimisation fiscale : La doublette irlandaise avec sandwich hollandais

C'est une méthode utilisée notamment par Google pour ses opérations hors USA mais un montage de ce type est aujourd'hui mis en œuvre par toutes les grandes entreprises américaines de l'économie numérique.

Toute l'activité de Google hors USA est localisée en Irlande, **Google Ireland Ltd**. Les activités de **Google France SARL** menées par 400 personnes env. sont rémunérées comme des prestations de service, correspondant à 10% approximativement du chiffre d'affaire de Google réalisé en France.

Google Ireland Ltd reverse la majorité de son chiffre d'affaire à **Google Netherlands BV**, en le requalifiant en redevance d'utilisation des droits de propriété intellectuelle que la société néerlandaise lui sous-concède. Ce reversement, considéré comme *intra-communautaire* n'est soumis à aucune retenue à la source en Irlande, dont le taux d'imposition serait de seulement 12,5%.

La seule activité de Google Netherlands BV est de recevoir la redevance de Google Ireland Ltd et de la reverser en quasi-totalité à **Google Ireland Holdings** qui malgré son nom, est officiellement localisé aux Bermudes, où est implantée l'équipe de direction et où se réunit le conseil d'administration. Or,

- Une spécificité des Pays Bas est qu'ils ne pratiquent aucune retenue à la source sur les redevances qui quittent leur territoire.
- La juridiction fiscale des Bermudes n'impose pas les bénéfices enregistrés par des non-résidents.
- En outre la réglementation américaine n'impose les bénéfices stockés aux Bermudes que lors de leur rapatriement éventuels aux USA.

Au total pour ce qui concerne les activités de Google en France, le total d'imposition aura été de l'ordre de 7,5% au lieu de 33%

L'Irlande a accepté de mettre fin à ce dispositif en 2020 mais l'on peut craindre pour l'avenir, car la créativité des fiscalistes internationaux se révèle sans bornes quand il s'agit de trouver de nouveaux montages complexes d'évasion fiscale.

## **Un autre exemple français : Les CUM-CUM**

Les *CumCum* (AvecAvec en latin) révélés par le journal Le Monde s'adressent aux investisseurs étrangers qui possèdent des parts dans les entreprises cotées en bourse en France, et qui bénéficient à ce titre de versements de dividendes c'est à dire une part des bénéfices de ces firmes.

En effet les dividendes versés par ces entreprises françaises à des détenteurs étrangers sont imposés à 15% dans le cas général.

Avec la complicité de certains établissements bancaires, ces investisseurs parviennent à ne pas s'acquitter de cet impôt en prêtant, juste avant le versement des dividendes, les actions concernées à ces établissements financiers français, qui perçoivent à leur place les dividendes correspondants sans payer de taxe, conformément la réglementation française. Quelques jours plus tard, les actionnaires récupèrent actions et dividendes.

Résultat : L'actionnaire n'aura pas payé d'impôt, la banque aura réalisé un petit profit pour les frais de transaction. Le seul perdant sera le budget de l'État, de l'ordre de 3 milliards d'euro par an.

## **Comment remédier à l'évasion fiscale ?**

- Encourager les négociations menées par l'OCDE sous le mandat confié au G20 pour un accord garantissant une imposition équitable des grandes entreprises.
- Faire aboutir au niveau européen la «taxe GAFA à la française» qui bien que minimale a subi l'opposition de l'Irlande, de la Suède, du Danemark et de la Finlande.
- Établir une liste incontestable des paradis fiscaux.
- Mettre fin au secret fiscal.
- Décourager la signature de conventions fiscales par les pays en développement qui, en cédant leur droit d'imposition, permettent aux multinationales de minorer leur imposition.
- Créer un organisme fiscal mondial pour renforcer la gouvernance fiscale mondiale et établir des règles consensuelles et efficaces.

Pour conclure il convient de rappeler que la fonction principale de l'impôt est de financer le service public. En contrevenant à l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, qui commande que la charge fiscale soit répartie en fonction des facultés contributives de chacun, l'évasion fiscale, serait-elle légale, constitue en réalité une injustice inacceptable en remettant en cause la notion même de « bien commun ».

En effet, « le service public est notre bien commun mais au-delà, il est le patrimoine de ceux qui n'ont rien ou peu de choses ».(Jean Jaurès)

## **Sources :**

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rap-info/i1243.pdf>

[https://www.lemonde.fr/cumex-files/article/2018/10/18/cumcum-cumex-le-scandale-des-dividendes-explique-simplement\\_5371018\\_5369767.html](https://www.lemonde.fr/cumex-files/article/2018/10/18/cumcum-cumex-le-scandale-des-dividendes-explique-simplement_5371018_5369767.html)

<https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620848/mb-endless-corporate-tax-scandals-mauritius-290719-fr.pdf>